53/2025

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE SAINT URBAIN

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212902704-20251204-53_1_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, à 20 h00, sous la présidence de Julien POUPON, Maire.
Date de convocation du Conseil : 28 novembre 2025

Présents : Julien POUPON, Bernard LE CAHAREC, Nathalie ABIVEN, Jeannine LE GALL, Laure LAUVERGEAT, Pascale DIVERRES, Yvan BRISHOUAL, Stéphanie GORIN, Philippe DANTEC, Jessica GUILLERM, Pierre-Yves DANTEC, Sébastien LOZAC'H, Delphine LONGCHAMP, Olivier MOAL, Marie SANQUER, Gwenhael OMNES, Stéphane TROPRES.

Jacques BEAUCHAMP a donné pouvoir à Bernard LE CAHAREC

Yvan BRISHOUAL, a été nommé secrétaire de séance

OBJET : Modifications budgétaires

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'effectuer les modifications budgétaires suivantes, afin de régulariser les dépenses liées aux participations extérieures suivantes :

- Réintégration actif passif SIMIF : 829,53 € recettes

Article	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
RF- 002 – Résultat d'exploitation reporté	584,39	
RF- 70311/70 - Concession		584,39
RI- 001 - Résultat d'exploitation reporté	245,14	
RI- 10226/10 – Taxe d'aménagement		245,14
Total	829,53	829,53

- Travaux sur bâtiment scolaire : 60 000,00 €

Articles	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
DI- 2031 – Etudes		25 000,00
DI- 2313/23 - Constructions		35 000,00
DI- 21312/21 – Bâtiment scolaire	60 000,00	
Total	60 000,00	60 000,00

- Frais de personnel : 5 000,00 €

Article	Augmentation de crédits
DF – 64131/012 - Rémunération	5 000,00

RF- 6419/013 - Remboursement sur personnel	5 000,00

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212902704-20251204-53_1_2025-DE

- Travaux en régie : 8 000,00 €

Article	Augmentation de crédits	Diminution de crédit
RF- 722/042	8 000,00	
RF- 73226/73		8 000,00
DI- 21318/040	8 000,00	
DI- 2313/23		8 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve cette proposition,
Autorise Monsieur le Maire à effectuer les modifications budgétaires suivantes

Fait à Saint Urbain, le 4 décembre 2025

Le Maire,

Julien POUPON